

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU TARN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

ARRÊTÉ N° ARR2017_043

Objet : Délégation de fonctions à monsieur Thierry DUFOUR, premier vice-président

La présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-9,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les délibérations du conseil communautaire du 15 avril 2014 fixant la composition du bureau communautaire et les indemnités du président, des vice-présidents et des délégataires de fonctions,

VU le procès verbal d'élection de la séance du conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 au cours de laquelle ont été élus la présidente, les vice-présidents et les membres du bureau,

ARRÊTE

Article 1 : champ de la délégation

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à monsieur Thierry DUFOUR en sa qualité de premier vice-président, pour les champs de compétence ci-après définis :

- Communication, y compris numérique,
- Relations avec la presse,
- Relations publiques, notamment l'information des conseillers municipaux,
- Démocratie participative, pour favoriser la préparation des projets communautaires et l'implication des habitants dans leur mise en œuvre,
- Permissions de voirie et actes de gestion du domaine public sur le territoire de la commune de Puygouzon,
- Courriers d'information et de réponse aux usagers dans le cadre des interventions communautaires de proximité sur la commune de Puygouzon en matière de gestion du domaine public, de travaux courants d'aménagement de voirie et de signalisation.

Article 2 : délégation de signature

Délégation permanente est donnée à monsieur Thierry DUFOUR, à l'effet de signer, au nom de la présidente et dans le respect des attributions confiées par le conseil communautaire, tous actes et courriers, engagements comptables afférents aux fonctions définies à l'article 1 à l'exception des marchés publics.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU TARN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

Dans l'objectif de favoriser la réactivité des actions menées par la collectivité, délégation de signature est donnée à monsieur Thierry DUFOUR, pour, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, engager toutes les procédures et signer tous les actes relevant des pouvoirs propres de la présidente et des pouvoirs confiés par délégation du conseil à la présidente.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un vice-président ou d'un conseiller communautaire délégué, monsieur Thierry DUFOUR est appelé à signer dans toutes les matières relevant des compétences communautaires.

Article 3 : indemnités de fonction

Monsieur Thierry DUFOUR percevra l'indemnité de fonction fixée par délibération du conseil communautaire.

Article 4 : abrogation

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 23 avril 2014 portant délégation de fonctions à monsieur Thierry DUFOUR lequel est abrogé.

Article 5: exécution

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la présent notification

Fait à Saint-Juéry, le

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL